

FICHE ACTU

PRÊT FLASH BPIFRANCE FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises face à la réforme de la facturation électronique, un dispositif spécifique porté par BPIFrance est désormais mobilisable : **le Prêt Flash « Facturation électronique »**.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- **Montant** : prêt sans garantie de 5 000 à 75 000 €
- **Taille d'entreprise requise** : pour les TPE-PME jusqu'à 49 salariés
- **Ancienneté de l'entreprise** : entreprise créée il y a de plus de 3 ans
- **Co-financement obligatoire** : possibilité de cumul, durée de remboursement > 3 ans.
→ Si non souscrit : co-financement bancaire en cours de demande
- **Taux fixe** à partir de 4,28% actuellement
- **Durée du prêt** : 3 à 5 ans pour rembourser le prêt
- **Différé de remboursement** de 9 à 12 mois
- **Exclusion** : les entreprises individuelles ne sont pas admises

Ce prêt constitue une déclinaison sectorielle du **Prêt Boost**, accessible à l'ensemble des entreprises, adaptée ici aux enjeux spécifiques de la réforme de la facturation électronique.

UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LA RÉFORME DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La généralisation progressive de la facturation électronique entraîne des investissements techniques, organisationnels et humains. Le Prêt Flash « Facturation électronique » permet de financer notamment :

- **Les équipements** : Acquisition ou déploiement de solutions digitales,
- **L'organisation** : Mise en place ou adaptation des process internes,
- **La formation** : Formation continue des collaborateurs et développement de compétences vers des missions à plus forte valeur ajoutée.

UN DISPOSITIF 100% DIGITAL ET RAPIDE

Le dispositif se distingue par sa simplicité. La demande est réalisée intégralement en ligne et le décaissement des fonds est réalisé en moyenne sous 7 jours.

Ce prêt a vocation à accompagner les entreprises dans le financement des investissements rendus nécessaires par la réforme de la facturation électronique. Il permet de soutenir les projets liés à la mise en conformité, à la digitalisation des processus et, plus largement, à la modernisation des outils et des organisations.

Dans un environnement marqué par l'automatisation croissante des traitements comptables, l'exploitation des données à grande échelle et l'intégration progressive de solutions d'intelligence artificielle, ce dispositif constitue un levier de financement adapté aux besoins immatériels des TPE-PME.